

## ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE 2012 RAPPORT MORAL

Je souhaite tout d'abord vous faire part de deux changements survenus dans notre Syndicat depuis la dernière Assemblée générale du 25 mai 2011. Monsieur de Mazancourt a souhaité à l'époque ne pas se représenter en tant que Président du syndicat tout en restant membre actif chargé de missions particulières. Je tiens à le remercier au nom de tous pour l'action accomplie avec ténacité et implication au cours des huit années passées dans cette fonction. J'aurais à cœur de poursuivre sa vision, que je partage entièrement, de faire de notre quartier un -je cite- « espace urbain modèle, proche de la nature et où il fait bon vivre ». Je signale aussi le départ du syndicat de Madame Leroy qui a accueilli de nombreux arrivants et j'en suis sûr un certain nombre d'entre vous. Qu'elle soit remerciée pour les 21 années passées au service du quartier.

Notre Association syndicale est clairement l'outil privilégié pour atteindre nos objectifs. Nos statuts précisent que les travaux de toute nature doivent être réalisés en recherchant la prévention des pollutions et des nuisances, la préservation ou la restauration au mieux du boisement naturel, la mise en valeur des propriétés. Ces objectifs sont très généraux et nous amènent à couvrir des activités de natures très diverses.

Le cahier des charges, refondu en 2009, précise les obligations qui s'imposent légalement à chacun d'entre nous. Tout propriétaire, membre de droit de l'association dès l'acquisition de sa propriété, se doit de le respecter. L'Association syndicale se réserve le droit de se constituer partie civile, si elle le juge nécessaire pour défendre l'application de ce cahier des charges. Cependant, nous privilégions un mode de fonctionnement faisant appel d'abord à la discussion et à la recherche du consensus.

Cette stratégie prend toute sa valeur dans le traitement des Déclarations préalables ou des Permis de construire. Le syndicat se prononce sur chaque dossier et son avis est pris en compte par les services de l'urbanisme de la mairie. Je tiens à signaler l'excellente qualité de nos relations avec les services qui permet le traitement efficace des dossiers. Dans certains cas, la Ville a été conduite à entamer une procédure judiciaire.

Il est évident que les caractéristiques de notre résidence avec la proximité de la gare et l'environnement naturel exceptionnel attirent les investisseurs et conduisent aux morcellements de certaines propriétés composées de plusieurs lots d'origine. Il s'ensuit une densification rampante d'autant plus marquée que les lots sont généralement de petite taille. Cette tendance entraîne aussi la disparition de ces arbres de haute tige qui font la spécificité du paysage. Enfin, du fait de l'exiguïté de certaines parcelles et d'une tendance regrettable à l'isolement, nous constatons l'apparition de clôtures faites de panneaux pleins souvent métalliques contrairement au cahier des charges et dégradant l'esthétique de nos rues.

Dans la plupart de ces cas, nous avons essayé de persuader les propriétaires d'amender leur projet pour le rendre plus conforme à la lettre et à l'esprit du cahier des charges, dont je tiens à rappeler qu'il doit être considéré d'abord comme une aide à maintenir la qualité du quartier.

Le traitement du boisement, qui fait l'objet d'un chapitre spécifique du cahier des charges, suit la même logique. Nous vérifions le respect de l'obligation de coefficient de boisement mais nous cherchons aussi à donner des conseils pour les haies ou les arbres. J'espère que chacun d'entre vous est conscient du patrimoine forestier remarquable dont nous avons hérité et que nous devons préserver pour les générations futures.

L'Association n'a plus depuis longtemps de responsabilité sur la voirie, mais nous sommes tous concernés par les nuisances apportées par l'importance du trafic de transit et par les problèmes de sécurité posés notamment par la vitesse de certains. Une action de longue haleine a été menée depuis longtemps et poursuivie en 2011 par le syndicat pour pacifier et si possible embellir nos rues. Ce travail ne peut se faire sans le concours de la Ville propriétaire des infrastructures et très attentive à nos suggestions. Nous espérons des avancées significatives en 2012 sur l'avenue des Gressets et nous aurons l'occasion d'en reparler avec vous.

Je terminerai avec l'aspect humain de notre action, qui est implicite dans nos textes fondateurs mais n'en a pas moins une grande importance à nos yeux. Nous cherchons tout d'abord à accueillir le plus rapidement possible tout nouvel arrivant. Certes pour lui rappeler le cadre légal du cahier des charges mais aussi pour faciliter son intégration dans le quartier. La sécurité est aussi un sujet de préoccupation pour notre syndicat, qu'il s'agisse de délits ou de simples incivilités. Nous entretenons dans ce but de bonnes relations avec le commandant de police de la Celle Saint Cloud et le proviseur du Lycée Colbert. Nous menons aussi quelques actions de convivialité pour rapprocher les résidents. Des manifestations comme le vide-grenier ou la fête des voisins commencent à faire partie des activités traditionnelles à La Châtaigneraie. Elles permettent de mieux se connaître les uns les autres.

La communication étant importante, nous avons relancé la feuille du Châtaignier et allons chercher à mieux utiliser notre blog. Bien évidemment, vous avez à tout moment la possibilité de contacter un syndic ou le secrétariat de l'association pour exposer des problèmes ou suggérer des actions particulières.

Chers amis, l'Association, c'est nous et c'est vous. Soyons tous unis pour continuer à faire vivre notre beau quartier de façon harmonieuse et dans l'intérêt de tous.

## Assemblée des propriétaires de la Châtaigneraie 31 mars 2012

Le président ouvre la séance à 10 heures 10. Il remercie le Maire, Monsieur Delaporte, pour sa présence pour la première partie de la réunion, malgré son agenda très chargé. Il remercie aussi le Maire adjoint chargé de la voirie et de la sécurité, M. Baraton, et la responsable du commissariat de police de La Celle Saint-Cloud, le commandant Silvestre, qui ont accepté de participer aux échanges concernant leur domaine de responsabilité.

Après un rappel de l'ordre du jour de l'assemblée, il passe la parole à M. Delaporte.

### Exposé de M. Delaporte

Le Maire souligne tout d'abord les bonnes relations que la Mairie entretient avec les associations de quartier en général et avec l'association de la Châtaigneraie en particulier. Il est attentif aux informations ou demandes remontant des associations, afin de trouver des réponses aux problèmes en matière de circulation, de sécurité et d'environnement dans les quartiers, dans le cadre d'une véritable concertation.

Concernant la Châtaigneraie, le Maire fait le point sur les actions en cours :

- **Avenue Molière** : les travaux d'enfouissement des réseaux sont en phase terminale ; ils ont concerné 700 mètres de trottoir ; la fin est prévue pour le 15 avril ; le coût a été de 600 à 700 k€ ;
- **Place Mermoz** : la place sera réaménagée en gardant sensiblement le même nombre de places de stationnement, et en créant un passage piéton dans l'axe de la rue Curie en direction de la gare; les travaux sont prévus sur 15 jours pendant l'été 2012 ;
- L'ancienneté de **P'éclairage public** conduit à des pannes récurrentes notamment par temps de pluie. Un certain nombre d'éléments sont en cours de remplacement (transformateurs cloches, boîtes de jonction, câbles papier). Une grande partie du travail sera terminée à la fin avril 2012.

Le Maire informe les propriétaires qu'il a exprimé son mécontentement auprès de la société qui a mené ces travaux de rénovation.

Le Maire expose le projet d'aménagement de **P'avenue des Gressets** :

- les objectifs discutés avec les représentants de l'association sont pour cette avenue :
  - la réhabilitation / rénovation du réseau d'assainissement,
  - l'enfouissement des réseaux aériens,
  - la sécurisation de l'avenue,
  - l'embellissement de l'avenue,
- leur programmation est prévue sur 3 ans pour étaler le coût des travaux qui représentent de 800 à 1000k€, avec le planning prévisionnel suivant :
  - fin 2012 : rénovation du réseau d'assainissement (200k€) dans le bas de l'avenue,
  - à partir de 2013 : tronçon « Audran-Curie » à traiter en priorité pour des raisons de sécurité ; un certain nombre d'aménagements sont envisagés, qui seront validés en concertation avec l'association,
  - en 2014 : tronçon « Curie-Duchesne ».

Le Maire aborde ensuite les questions de **sécurité**.

- Vidéo protection : Le maire souhaite mettre en place la vidéo protection dans le cadre de l'intercommunalité de Versailles – Grand Parc ; les communications radio ne fonctionnant pas bien en raison du relief, la fibre optique sera choisie pour relier les 10 à 15 caméras vidéo vers un poste central de surveillance. Cette installation devrait être opérationnelle en 2014.
- Délinquance générale :
  - Les faits constatés augmentent mais les faits élucidés augmentent plus vite.
  - Un effort particulier est porté sur la lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants.
  - Les cambriolages et les vols à la roulotte ont plutôt baissé.

### Rapports moral et financier

Le Président remercie le Maire, tout particulièrement pour le projet de l'avenue des Gressets. Il informe la salle que le quorum est largement dépassé et que l'assemblée peut donc délibérer de manière valide.

Il donne lecture du rapport moral joint en annexe, qu'il résume ensuite en quelques mots. L'objectif de l'association est de conserver au quartier son caractère spécifique, « un parc urbain », en s'appuyant certes sur les impératifs formels du cahier des charges, mais en cherchant avant tout grâce à un climat convivial à faire adhérer les habitants à l'objectif commun.

Il présente ensuite les comptes définitifs de l'année 2011 qui font apparaître un résultat positif de 793,49 euros qui sera affecté à la réserve disponible, qui passera ainsi à 6689,70 euros. Le budget prévisionnel 2012 est bâti à l'équilibre dans le même esprit que le budget 2011, en tenant compte pour les recettes de la taxe syndicale 2012 fixée à 0,049 euros/m<sup>2</sup> par l'assemblée 2011.

Il aborde ensuite l'organisation du secrétariat de l'association. L'évolution des moyens administratifs et de communication permet d'envisager une réduction sensible du nombre d'heures mensuel du secrétariat de 70 actuellement à environ 40. Parallèlement, il indique que la secrétaire, Madame Bellamy, lui a fait part de son souhait de mettre fin à sa collaboration. Le Président remercie Madame Bellamy pour la qualité du service qu'elle a rendu à l'association depuis 25 ans. La salle applaudit Madame Bellamy. Le président lance un appel de candidature pour remplacer Madame Bellamy à une date et dans des conditions restant à discuter.

Compte tenu de l'incertitude sur les charges 2013, il propose de ne pas appliquer l'indexation (2,3%) et de maintenir la taxe syndicale 2013 au niveau de 2012, c'est-à-dire 0,049 €/m<sup>2</sup>.

Aucune question n'étant posée, le Président soumet les rapports moral et financier à l'approbation des propriétaires présents ou représentés en précisant que les bulletins de vote seront à déposer dans une urne à la sortie.

La parole est donnée aux présidents de commission.

### Commission Constructions

M. de Mython annonce le traitement de 44 dossiers en 2011 dont 7 Permis de construire et 37 déclarations préalables. Le nombre de dossiers 2010 était voisin :45. Pour chaque dossier, l'association donne à la mairie un avis de conformité au cahier des charges.

Il informe les propriétaires de la disparition des anciennes notions de surface SHON et SHOB remplacées par la surface de plancher et l'emprise au sol. La surface de plancher se calcule à partir de l'intérieur des murs extérieurs, ce qui permet de ne pas être pénalisé par les épaisseurs d'isolation. L'emprise au sol est la projection verticale sur le terrain de l'ensemble de la construction, débords et surplombs compris. Pour faciliter le traitement des projets, il préconise de bien renseigner ou documenter les dossiers en précisant notamment l'environnement de la construction (emplacement des fenêtres, hauteur de toit, orientation...), ce qui permet de comprendre l'impact sur les voisins.

### Commission Circulation

M. Rime précise qu'il y a eu 3 réunions avec la mairie sur les projets circulation de la Châtaigneraie en 2011.

Il expose ensuite une synthèse des résultats du comptage des véhicules effectué dans la période du 29/11/11 au 05/12/11 sur l'avenue des Gressets.

-6143 véhicules en 1 semaine dans le sens de la montée. 7304 dans le sens de la descente. Soit par jour, 878 dans le sens de la montée, 1043 dans le sens de la descente. Le trafic moins important dans le sens de la montée s'explique par une circulation collatérale dans la rue H. Vernet et l'allée des bocages afin d'éviter le feu et les chicanes.

- Les pics les plus importants sont entre 7h et 9h du matin, avec un enregistrement de 500 véhicules. Les passages sont plus étalés le soir entre 16h et 20h.

-La vitesse moyenne est inférieure à 30km/h : 25 km/h (montée) et 21 km/h (descente). Seul 1% des véhicules est entre 50 et 60 km/h.

M. Rime rappelle rapidement les travaux évoqués par le Maire pour l'avenue des Gressets : réfection partielle du réseau d'assainissement et enfouissement du réseau aérien, réaménagement du réseau routier incluant les questions de sécurité, embellissement de l'avenue et de la voirie. Il précise que le syndicat donnera son premier avis à la Mairie en juin 2012 et que par la suite les riverains seront consultés.

Il évoque d'autres points :

- La solution d'un coussin berlinois en bas de l'avenue des Gressets n'est pas jugée prioritaire car ce type d'aménagement est bruyant.
- La mise en chicane du bas de l'allée de la Forêt est jugée prioritaire.
- Le réaménagement de la place Mermoz est aussi jugé prioritaire.

### Commission Sécurité

M. Dassé précise qu'en raison du contexte pré-électoral, il n'a pu obtenir de la Police Nationale la communication de chiffres liés à la délinquance. On note toutefois une croissance sensible de la délinquance à la Châtaigneraie qui comprend deux volets : les cambriolages ainsi que le trafic et l'usage de stupéfiants à proximité du lycée Colbert.

Concernant les cambriolages, notre association a relevé un pic en décembre – janvier. Les modes opératoires sont divers : effraction par le 1<sup>er</sup> étage, vol sans effraction car fenêtres ou portes non fermées, pas de créneau horaire privilégié (24h/24). Les Yvelines semblent particulièrement touchées par une recrudescence des cambriolages, mais la Celle Saint-Cloud et la Châtaigneraie le sont moins que l'ensemble du département. M. Dassé émet quelques recommandations de bon sens pour diminuer les risques : pas de sacs à main ni de clés de voiture dans les entrées, portails fermés à clef, volets à l'étage fermés en l'absence des occupants, alarme dans les pièces inoccupées, vigilance sur les démarchages à la « fausse qualité » ou « fausse pétition », appel au sens civique entre voisins.

Il rappelle que l'avenue de Verdun présente un risque lié à la vitesse et que l'installation d'un radar fixe avait été annoncée l'an dernier à hauteur de la place de Verdun, sans toutefois qu'aucune date ne soit annoncée pour l'instant. Il précise que les nombreux contrôles radar ponctuels sur cette avenue sont efficaces et ont permis de sanctionner des infractions à la limitation de vitesse allant jusqu'à 185 km/h.

**Le président passe la parole à Madame Silvestre, commandant de police.**

Mme Silvestre confirme qu'elle ne communiquera pas de chiffres précis étant donné le contexte pré-électoral. La délinquance a augmenté dans les Yvelines, mais avec peu d'impact à LCSC en 2011 même s'il y a eu un pic en décembre.

Elle rappelle quelques règles : mettre les alarmes en marche, prévenir le commissariat en cas de départ en vacances, être très vigilant avec les démarcheurs ne pas hésiter à appeler le 17 (plutôt que le No. du commissariat) dès qu'une chose anormale se produit. Elle souligne l'importance de la rapidité de l'appel au commissariat qui permet d'accroître les chances de succès d'une intervention de la Police au moment de l'évènement.

Elle insiste sur l'accent mis pour combattre l'usage de stupéfiants, notamment à proximité du lycée Colbert. « Fumer un joint » est un délit et la police doit intervenir aussi souvent que ces cas sont avérés. Cet effort se traduit statistiquement par une augmentation des faits de délinquance constatés.

Les contrôles et la présence de la police sur la voie publique ont été renforcés suite aux demandes de l'association.

Mme Silvestre est très satisfaite de l'étude sur la vitesse des véhicules dans la Châtaigneraie. Cette étude montre que les véhicules roulent en moyenne à une vitesse inférieure à 30km/h et confirme les contrôles routiers effectués auparavant. Elle précise qu'il n'y a eu pas d'accidents mortels heureusement depuis plusieurs années à La Celle Saint-Cloud. Concernant l'installation du radar fixe sur l'avenue de Verdun, elle indique ne pas connaître la date de son installation.

**Le Président propose d'aborder les questions de la salle concernant la sécurité** pour libérer ensuite les invités.

M. Sirieux (Allée des Bocages) se demande si l'équipement des policiers pour les cambriolages est suffisant. Madame Silvestre répond que les équipes sont très bien équipées, même si les nouvelles mallettes semblent moins sophistiquées ; les équipes sont aussi mieux formées qu'auparavant.

M. Cesselin (Allée des Cottages) évoque des vols de colissimo dans les boîtes aux lettres, ce qui pose le problème des passes PTT.

Mme Lemière (Allée de la Forêt) rappelle que 11 véhicules ont été vandalisés et se demande s'il n'y a pas un manque d'effectif policier. Madame Silvestre répond que les effectifs correspondent à la taille de la commune ; elle a en outre demandé un poste de coordinateur de brigade pour la verbalisation. Elle précise que les verbalisations utiliseront à terme un appareillage électronique qui transmettra automatiquement les PVs vers le centre de Rennes ; il n'y aura donc plus de papillons sur le pare-brise.

Un résident de l'avenue Molière fait état de stationnements fréquents sur le trottoir avenue Molière. Mme Silvestre répond qu'elle augmentera le nombre de véhicules emmenés en fourrière en cas de stationnement gênant.

Un propriétaire demande qu'une statistique soit communiquée sur les verbalisations des véhicules en stationnement gênant.

M. Rime fait la remarque que les vendredis, il y a une pollution visuelle due aux affichages sauvages (exemple : publicité pour vente de tapis). Le Maire intervient et fait remarquer que lui-même est amené à enlever ces affiches. Il poursuit sur le sujet en précisant qu'il va intervenir pour faire nettoyer les dépôts sauvages le long des routes dans la forêt au-dessus du quartier.

M. Dassé informe qu'il a rendu visite au gérant de la société « Royal Tapis » afin de le dissuader de poursuivre ses affichages sauvages. Celui-ci s'est engagé à supprimer cet affichage. Il conviendra toutefois de surveiller la pérennité de cet engagement.

Mme Silvestre et le Maire quittent la réunion à l'issue de cette série de questions.

### **Commissions Environnement- Nuisances**

M. Dubet indique que son action a porté sur deux thèmes en 2011 : les nuisances autour de la gare routière et les tournages de film.

La décision d'utiliser le parking de la gare routière pour stationner les bus la nuit a créé une nuisance sonore et une pollution au gaz d'échappement en raison du démarrage à 4h30 du matin et du fonctionnement pendant près de 45mn des moteurs des bus pour les préparer à la reprise de leur service. Monsieur Dubet explique qu'il a contacté les sociétés prestataires (notamment Veolia), et a essayé sans résultat de sensibiliser les chauffeurs aux nuisances qu'ils provoquent lorsqu'ils font tourner leurs moteurs. Il a ensuite pris contact avec la Mairie pour trouver des solutions pérennes : un mur anti-bruit pourrait en être une. La réalisation de celui-ci est une priorité pour notre association.

Les tournages de film peuvent être source de gênes pour les résidents. Afin de réduire les nuisances associées à ce type d'évènements, un cahier des charges a été rédigé et transmis aux services techniques de la Mairie : vérification contrat d'assurance, cadre précis des horaires et des jours de tournage, règles concernant le blocage de la circulation, plan sur la logistique et le stationnement des véhicules, respect de l'environnement et propreté des rues (ex : mégots de cigarettes, canettes, ...).

### **Questions concernant les commissions Constructions/Circulation/Environnement**

A une question concernant la réfection du trottoir de l'avenue Molière à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux, Monsieur Baraton répond que cette réfection est imminente. Il ajoute qu'il envisage de matérialiser l'impossibilité de stationner sur les trottoirs de l'extrémité de l'avenue Molière.

Il poursuit en indiquant que de gros efforts ont été produits pour l'éclairage public. Il mentionne le changement prévu du transformateur Corneille qui gère l'ensemble de l'éclairage de la commune ; cette bascule demandera une coupure générale de l'électricité sur la commune le jour du passage à l'été.

Mme Degournay (Avenue des Gressets) mentionne les problèmes de distribution du courrier. M. Baraton confirme que ce problème se pose au niveau de la ville et précise que c'est un gros souci. Il a contacté La Poste mais le problème est compliqué en raison de la réorganisation récente qui a conduit à la multiplicité des services.

M. Miller (Allée de la Forêt) se plaint des horaires très matinaux du ramassage des poubelles (entre 6h30 et 7h) le samedi matin dans l'allée la Forêt. M. Baraton connaît bien les contraintes liés au ramassage des déchets car il est Vice-président

du SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains) ; il y a beaucoup de contraintes à gérer, le cahier des charges est très épais, et il y aura une consultation générale début 2013 dans le cadre Versailles – Grand Parc.

M. Martin Lauzer (Allée des Cottages) trouve que les abords du passage souterrain vers la gare sont sales. M. Baraton reconnaît qu'il reste des problèmes de propreté à régler en cet endroit malgré les opérations de nettoyages régulières.

Un propriétaire de l'avenue des Gressets indique que ses sacs de déchets végétaux ne sont pas collectés quand ils sont en nombre supérieur à 10. M. Baraton confirme que c'est bien la règle et qu'il faut donc gérer de manière à ne pas dépasser 10 à 12 sacs regroupés sur une propriété.

Un autre propriétaire de l'avenue des Gressets pose le problème du raccordement au futur réseau pluvial. M. Baraton répond que la SEVESC prévoira une possibilité de raccordement en limite de propriété et que l'objectif est de séparer partout les réseaux eaux pluviales/eaux usées.

M. Wattel (Allée la Fontaine) repose la question de la propreté / pollution. M. Baraton répond que c'est une question de bonne éducation.

Une question est posée sur la circulation et la vitesse des véhicules en bas de l'avenue des Gressets (portion avant le feu). M. Baraton répond qu'une oreille de trottoir sera installée au niveau de l'allée de la Ferme pour ralentir les véhicules. Il reconnaît par ailleurs que le réglage du feu en bas des Gressets limite le nombre de véhicules sur chaque cycle et incite donc les véhicules à aller vite pour passer au vert. M. Rime précise que la solution du type coussin berlinois est à éviter car c'est une source de bruit très gênante pour le voisinage, mais la proximité du feu reste une question à traiter.

A une question sur la fibre optique, le Président répond qu'une étude sera lancée par Orange fin 2012/début 2013, que cela prendra 4 ans pour câbler la ville, et que la première pose de prise devrait être faite début 2014 dans les résidences d'immeubles, puis en 2015-2016 pour les autres quartiers.

Un propriétaire trouve que la montée en vélo avenue des Gressets est dangereuse. M. Franquet explique qu'il travaille avec les services de la Mairie sur un plan Circulation douce (piétons, vélos). Il suggère à M. Rime que les transformations de l'avenue des Gressets dans l'optique d'une véritable « Zone 30 » intègrent cette notion de circulation douce.

Le Président propose de passer aux présentations des trois dernières commissions.

### Commission Accueil

Mme Calais indique que la commission a accueilli 20 nouveaux résidents dont 4 locataires. Il s'agit là du nombre d'accueils le plus élevé réalisé depuis sept ans.

### Commission Boisement

M. Messiaen rappelle que la commission boisement est le garant des espaces boisés et du cadre verdoyant de La Châtaigneraie. Elle vérifie les coefficients de boisement et prodigue ses conseils. Elle a réalisé 18 interventions en 2011.

Il insiste sur la nécessité de tailler les haies qui débordent sur les trottoirs et cite notamment l'allée la Fontaine.

### Commission Communication

Mme Ruchaud indique qu'elle a relancé la Feuille du Châtaignier. Un numéro spécial a été diffusé sur le rôle et le bilan des commissions. Le rythme de publication devrait être de 2 par an.

La date du vide-grenier a été avancée au premier semestre et il se déroulera le 13 mai prochain. Elle demande que les emplacements soient réservés pour mi-avril. Les autres quartiers ont été contactés pour tenter une opération vide-greniers coordonnée sur l'ensemble de la ville. D'une manière générale, les réponses n'ont pas été favorables pour cette année.

Elle annonce que la fête des voisins, opération d'envergure nationale, est le vendredi 1<sup>er</sup> juin. Toutes les initiatives sont les bienvenues.

Elle rappelle l'adresse du blog de la Châtaigneraie : [www.chataigneraie.info](http://www.chataigneraie.info). La commission réfléchit à le transformer en un véritable site internet.

### Elections des nouveaux syndics

Le président précise qu'il y a 10 candidats dont 7 renouvellements et 3 nouveaux candidats pour 10 postes.

Les candidats se présentent. Le président remercie alors les candidats et les propriétaires présents et les invite à passer au vote. Il lève la séance à 12 heures 30.

**Quorum : 773 voix,** nombre de voix présentes ou représentées : 847.

### Approbation des Rapports moral et financier

Bulletins blancs : 4 voix, bulletins Non : 4 voix, bulletins Oui : 839 voix

### Election des syndics

*Sont renouvelés les syndics sortants :*

M. Dubet : 836 voix obtenues/836 exprimées

M. Franquet : 624/836

M. Guillaume : 652/836

M. Messiaen : 830/836

M. de Mython : 812/836

Mme Ribadeau Dumas : 833/836

M. Rime : 833/836

*Sont élus les nouveaux syndics :*

M. Hamon : 634/836

M. Lieubray : 641/836

M. Lurquin : 635/836